***Partie III.2***

Fiche d'information complémentaire sur les aides à la recherche, au développement et à l'innovation

*La présente fiche d’information complémentaire doit être utilisée pour la notification de toute mesure d’aide (régimes d’aides et aides individuelles) relevant de l’encadrement des aides d’État à la recherche, au développement et à l’innovation (ci-après l’«encadrement RDI»)[[1]](#footnote-1).*

*Si une mesure d’aide individuelle est accordée à plusieurs bénéficiaires, veuillez fournir les renseignements demandés pour chacun d’eux.*

*Tous les documents annexés par les États membres à la présente fiche d’information doivent être numérotés, et les numéros de document être indiqués dans les sections correspondantes de la présente fiche d’information complémentaire. Veuillez indiquer clairement (en mettant en évidence les paragraphes et les pages) où se trouvent les informations correspondantes dans ces annexes.*

# Caractéristiques de la mesure d'aide notifiée

## Régimes d’aide

1. Motifs de notification du régime:

* le régime comprend des aides qui ne sont pas transparentes au sens de l’article 5 du règlement général d’exemption par catégorie («RGEC»)[[2]](#footnote-2);
* autres motifs.

Veuillez préciser:

1. Veuillez préciser le champ d’application sectoriel du régime notifié:

1. Confirmez-vous que toute aide octroyée au titre du régime notifié sera notifiée individuellement si les seuils applicables prévus à l’article 4 du RGEC sont dépassés?

oui  non

## Aide individuelle

1. Veuillez identifier le bénéficiaire de l’aide: dénomination officielle complète, siège et numéro d’identification juridique, localisation, domaine d’activité, taille de l’entreprise (petite, moyenne, grande). Veuillez fournir des éléments de preuve à l’appui.

1. Lorsque l’aide est fondée sur un régime autorisé par la Commission ou mis en place au titre du RGEC, veuillez fournir des renseignements sur ce régime, notamment sa référence de publication (lien internet) et son numéro d’enregistrement d’aide d’État.

1. Le cas échéant, veuillez indiquer le taux de change utilisé aux fins de la notification (en mentionnant la source et la date).

## Informations générales

1. Veuillez indiquer le type de mesure d’aide et, afin de démontrer la conformité avec le point 13 de l’encadrement RDI, préciser en quoi cette mesure respecte les conditions applicables:

* aides en faveur de projets de R&D [point 13 a)]

* aides en faveur d’études de faisabilité [point 13 b)]

* aides en faveur de la construction et de la modernisation d’infrastructures de recherche [point 13 c)]

* aides à la construction et à la modernisation d’infrastructures d’essai et d’expérimentation [point 13 d)]

* aides en faveur des activités d’innovation pour les PME [point 13 e)]

* aides en faveur de l’innovation de procédé et de l’innovation d’organisation [point 13 f)]

* aides en faveur des pôles d’innovation [point 13 g)]

1. La mesure notifiée mobilise-t-elle un financement de l’Union géré au niveau central par les institutions, les agences, des entreprises communes ou d’autres organes de l’Union, et qui n’est contrôlé ni directement ni indirectement par les États membres (non constitutif d’une aide d’État)?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser la source du financement et son montant:

1. La mesure notifiée concerne-t-elle des entreprises en difficulté, telles que définies par les lignes directrices concernant les aides d’État au sauvetage et à la restructuration d’entreprises en difficulté autres que les établissements financiers[[3]](#footnote-3) (voir point 11 de l’encadrement RDI)?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. La mesure notifiée concerne-t-elle des entreprises faisant l’objet d’une injonction de récupération non exécutée, émise dans une décision antérieure de la Commission déclarant une aide illégale et incompatible avec le marché intérieur (voir point 12 de l’encadrement RDI)?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser les montants qui doivent encore être récupérés:

1. La mesure notifiée concerne-t-elle des organismes de recherche et de diffusion des connaissances (ci-après «organismes de recherche») ou des infrastructures de recherche, tels que définis, respectivement, aux points 16 ff) et gg) de l’encadrement RDI?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. La mesure notifiée concerne-t-elle des infrastructures d’essai et d’expérimentation, telles que définies au point 16 ll) de l’encadrement RDI?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

………………………………………………………………………………………….

1. La mesure notifiée concerne-t-elle des pôles d’innovation, tels que définis au point 16 t) de l’encadrement RDI?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. La mesure notifiée comprend-elle l’achat public de services de recherche et de développement?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. L’aide d’État accordée au titre de la mesure notifiée peut-elle être cumulée avec d’autres aides d’État?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. Le cas échéant, confirmez-vous que les bénéficiaires respectent la définition des PME établie dans la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises?[[4]](#footnote-4) Pour les aides individuelles, veuillez joindre à la notification les éléments de preuve pertinents.

oui  non

# Organismes de recherche et de diffusion des connaissances et infrastructures de recherche en tant que bénéficiaires d’aides d’État

1. Les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche concernés par la mesure d’aide notifiée exercent-ils une activité économique consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné?

oui  non

Veuillez détailler l’activité économique en question.

En outre, veuillez fournir des informations sur la capacité annuelle de l’entité concernée (c’est-à-dire un laboratoire ou un service, avec la structure organisationnelle, le capital, le matériel et la main-d’œuvre dont il dispose réellement pour exercer seul l’activité concernée, au niveau duquel l’évaluation doit être effectuée conformément au point 21 de l’encadrement RDI) qui exerce cette activité économique et la part de cette capacité annuelle consacrée à ladite activité au cours des cinq dernières années.

1. Si la même entité exerce des activités tant économiques que non économiques[[5]](#footnote-5), ces deux types d’activité, ainsi que leurs coûts, financement et revenus peuvent-ils être clairement distingués?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. Si la même entité exerce des activités économiques et non économiques, le montant du financement public qui lui est octroyé au cours d’une période comptable précise est-il limité aux coûts des activités non économiques supportés au cours de la même période[[6]](#footnote-6)?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. Si la même entité exerce des activités économiques et non économiques, l’utilisation à des fins économiques reste-t-elle purement accessoire, autrement dit correspond-elle à une activité qui est directement liée au fonctionnement de l’organisme de recherche ou de l’infrastructure de recherche et qui est nécessaire à celui-ci, ou est-elle intrinsèquement liée à sa principale utilisation non économique et a-t-elle une portée limitée?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser et indiquer la proportion de la capacité globale qui est utilisée ou devrait l’être pour de telles activités économiques chaque année:

1. Si le financement public est consenti pour des activités économiques menées par des organismes de recherche ou des infrastructures de recherche, peut-il être démontré que ce financement public et tout avantage en résultant sont intégralement répercutés sur les bénéficiaires finals, par exemple sous la forme d’une réduction de prix, et qu’aucun autre avantage n’est conféré à l’organisme de recherche ou à l’infrastructure de recherche qui n’agit qu’en qualité d’intermédiaire?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

# Aides d’État consenties indirectement à des entreprises par l’intermédiaire d’organismes de recherche et d’infrastructures de recherche

## Recherche pour le compte d’entreprises

1. Les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche concernés par la mesure d’aide notifiée mènent-ils des activités de recherche contractuelle ou fournissent-ils des services de recherche à des entreprises?

oui  non

Veuillez apporter des précisions:

1. Si les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche mènent des activités de recherche contractuelle ou fournissent des services de recherche à des entreprises, pratiquent-ils à cet effet des prix correspondant au prix du marché?

oui  non

Veuillez apporter des précisions:

1. Si les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche mènent des activités de recherche contractuelle ou fournissent des services de recherche à des entreprises pour lesquels aucun prix n’est fixé sur le marché, proposent-ils ces services:
   * + 1. à un prix qui prend en compte l’intégralité des coûts des services et inclut généralement une marge établie sur la base de celles généralement appliquées par les entreprises exerçant leurs activités dans le secteur concerné, ou

oui  non

* + - 1. à un prix qui est le résultat de négociations menées dans des conditions de pleine concurrence[[7]](#footnote-7), au cours desquelles l’organisme de recherche ou l’infrastructure de recherche négocie de manière à obtenir un avantage économique maximal au moment de la conclusion du contrat et à couvrir au moins ses coûts marginaux?

oui  non

Veuillez apporter des précisions:

1. Le cas échéant, l’organisme de recherche ou l’infrastructure de recherche conservera-t-il les droits de propriété intellectuelle (DPI) ou l’accès à ces droits?

oui  non

Dans l’affirmative, leur valeur marchande sera-t-elle déduite du prix à payer pour les services concernés?

oui  non

Veuillez apporter des précisions:

…………………………………………………………………………………

## Collaboration avec des entreprises

1. Les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche concernés par la mesure d’aide notifiée collaborent-ils effectivement avec des entreprises[[8]](#footnote-8) en vue de la réalisation conjointe de projets spécifiques?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

………………………………………………………………………………………….

1. Confirmez-vous que les modalités et conditions d’un projet de collaboration, concernant notamment les contributions à ses coûts, le partage des risques et des résultats, la diffusion des résultats, les règles d’attribution des DPI et l’accès à ceux-ci, seront conclues avant le début du projet (cela ne concerne pas les accords fermes sur la valeur marchande des DPI résultant de ces activités et services, ni sur la valeur des contributions au projet)?

oui  non

Veuillez fournir de plus amples détails et des éléments de preuve pertinents:

………………………………………………………………………………………….

1. Si les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche collaborent effectivement avec des entreprises, veuillez indiquer si l’une quelconque des conditions suivantes est remplie:
   * + 1. les entreprises participantes supportent l’intégralité des coûts du ou des projets

oui  non

* + - 1. les résultats de la collaboration ne générant pas de DPI peuvent être largement diffusés, et tous les DPI résultant des activités des organismes de recherche ou des infrastructures de recherche sont attribués intégralement à ces entités

oui  non

* + - 1. tous les DPI résultant du projet, ainsi que les droits d’accès connexes, sont attribués aux différents partenaires de la collaboration d’une façon qui reflète de manière appropriée leurs intérêts respectifs, l’importance de leur participation aux travaux et leurs contributions au projet

oui  non

Si vous avez répondu par l’affirmative à l’une des questions ci-dessus, veuillez préciser votre réponse (et présenter des éléments de preuve).

1. Si les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche collaborent effectivement avec des entreprises et que vous n’avez répondu par l’affirmative à aucune des questions de la question 3 ci-dessus, veuillez indiquer si l’une quelconque des conditions suivantes est remplie:
   * + 1. Les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche reçoivent une rémunération pour les DPI qui résultent des activités exercées par ces entités et qui sont attribués aux entreprises participantes, ou pour lesquels les entreprises participantes bénéficient de droits d’accès. Le montant de la rémunération a été fixé au moyen d'une procédure de vente concurrentielle ouverte, transparente et non discriminatoire.

oui  non

* + - 1. Les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche reçoivent une rémunération pour les DPI qui résultent des activités exercées par ces entités et qui sont attribués aux entreprises participantes, ou pour lesquels les entreprises participantes bénéficient de droits d’accès. Le montant de la rémunération est au moins égal au prix du marché, ainsi que le confirme une évaluation réalisée par un expert indépendant.

oui  non

* + - 1. Les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche peuvent démontrer qu’ils ont effectivement négocié la rémunération (pour les DPI résultant de leurs activités et attribués aux entreprises participantes, ou pour lesquels les entreprises participantes bénéficient de droits d’accès) dans des conditions de pleine concurrence[[9]](#footnote-9), afin d’obtenir un avantage économique maximal au moment de la conclusion du contrat.

oui  non

* + - 1. Lorsque l’accord de collaboration confère à l’entreprise partenaire le droit de premier refus pour ce qui est des DPI générés par les organismes de recherche ou les infrastructures de recherche, ces entités exercent un droit réciproque de solliciter des offres économiquement plus avantageuses auprès de tiers, de sorte que l’entreprise partenaire doit adapter son offre en conséquence.

oui  non

Veuillez fournir des précisions et des éléments de preuve:

# Achat public de services de recherche et de développement

1. Si la mesure notifiée prévoit l’achat public de services de recherche et de développement auprès d’entreprises, les prestataires sont-ils sélectionnés au moyen d’une procédure d’appel d’offres ouverte mise en œuvre conformément aux directives applicables[[10]](#footnote-10)?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. Dans les cas où il n’a pas été procédé à une procédure d’appel d’offres ouverte pour la passation de marchés publics conformément aux directives applicables, et où la mesure notifiée prévoit l’achat public de services de recherche et de développement auprès d’entreprises, y compris un achat public avant commercialisation, veuillez indiquer si les conditions suivantes sont remplies:
   * + 1. la procédure de sélection est ouverte, transparente et non discriminatoire et repose sur des critères objectifs de sélection et d’attribution qui sont prédéfinis avant la procédure d’appel d’offres.

oui  non

Si vous répondez par la négative, veuillez fournir des précisions indiquant si une procédure concurrentielle, transparente et non discriminatoire a été mise en œuvre conformément aux directives applicables (par exemple, procédure concurrentielle avec négociations, partenariat d’innovation, dialogue compétitif).

* + - 1. les dispositions contractuelles prévues pour décrire l’ensemble des droits et obligations des parties, y compris au sujet des DPI, sont mises à la disposition de tous les soumissionnaires intéressés préalablement à la procédure d’appel d’offres.

oui  non

Veuillez préciser votre réponse:

* + - 1. l’achat public ne confère un traitement privilégié à aucun des fournisseurs participants dans le cadre de l’offre de quantités commerciales des produits ou des services finals à un acheteur public dans l’État membre concerné[[11]](#footnote-11), et l’une des conditions suivantes est remplie (cochez la case appropriée ci-dessous):
* tous les résultats ne générant pas de DPI peuvent être largement diffusés d’une manière qui autorise d’autres entreprises à les reproduire, et tous les DPI sont intégralement attribués à l’acheteur public, ou

oui  non

* tout prestataire de services auquel sont attribués les résultats générant des DPI est tenu d'accorder à l'acheteur public un accès illimité et gratuit à ces résultats et d'accorder un accès aux tiers aux conditions du marché:

oui  non

Veuillez préciser votre réponse:

# Description de la mesure d’aide notifiée

## Aides en faveur des projets de R&D

1. Veuillez indiquer les stades des activités de R&D qui sont soutenus au titre de la mesure notifiée:

* recherche fondamentale au sens du point 16 n) de l’encadrement RDI
* recherche industrielle au sens du point 16 r) de l’encadrement RDI
* développement expérimental au sens du point 16 k) de l’encadrement RDI.

1. En ce qui concerne les aides individuelles, veuillez fournir des informations détaillées sur le contenu du projet de R&D, y compris sur:
   * + 1. l’état de la technique, tel qu’il est applicable au secteur concerné et utile pour l’évaluation du projet, et expliquer en quoi le projet va au-delà de cet état de la technique

* + - 1. les activités de recherche concrètes (avec suffisamment de détails scientifiques et techniques)

* + - 1. les effets attendus/éléments livrables/résultats du projet

* + - 1. la structure claire du projet ventilée par travaux

* + - 1. les grandes étapes

* + - 1. la durée du projet (date de début et date de fin du projet), y compris un diagramme de Gantt indiquant la manière dont les travaux liés au projet se dérouleront et se termineront

* + - 1. si le projet englobe différentes catégories de recherche, veuillez énumérer les diverses tâches et préciser si elles relèvent des catégories «recherche fondamentale», «recherche industrielle» ou «développement expérimental»

* + - 1. toute autre information que vous jugez essentielle pour démontrer le contenu de la recherche et le type de recherche qui sera effectué

1. Veuillez préciser le total des coûts, le total des coûts admissibles et, pour les aides individuelles, leur montant par type de coût admissible. En cas de recherche dans le domaine de la santé, veuillez préciser la nature des coûts admissibles en fournissant une ventilation détaillée des coûts admissibles[[12]](#footnote-12).

Veuillez étayer vos calculs des coûts admissibles en matière de R&D par les pièces justificatives disponibles les plus récentes, qui doivent être claires, spécifiques et annexées au formulaire de notification.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Coûts admissibles pour un projet de R&D** | **Montant des coûts admissibles:**  **Recherche fondamentale** | **Montant des coûts admissibles:**  **Recherche industrielle** | **Montant des coûts admissibles:**  **Développement expérimental** |
| Frais de personnel: chercheurs, techniciens et autres personnels d’appui s’ils sont employés pour le projet |  |  |  |
| Coûts des instruments et du matériel (amortissement dans la mesure où ils sont utilisés pour le projet et aussi longtemps qu’ils le sont) |  |  |  |
| Coûts des bâtiments et des terrains (amortissement dans la mesure où ils sont utilisés pour le projet et aussi longtemps qu’ils le sont) |  |  |  |
| Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet |  |  |  |
| Frais généraux additionnels supportés directement du fait du projet[[13]](#footnote-13) |  |  |  |
| Autres frais d’exploitation |  |  |  |
| En ce qui concerne les projets de R&D en rapport avec la santé, tous les coûts, y compris pour les essais précliniques et cliniques, et les essais de phase IV favorisant le progrès scientifique et technologique |  |  |  |
| **Coûts admissibles totaux** |  |  |  | |

1. Veuillez préciser l’intensité de l’aide applicable et fournir une justification supplémentaire en cas d’augmentation de l’intensité de l’aide de base.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intensité de l’aide appliquée:** | **Petite entreprise**  **%** | **Moyenne entreprise**  **%** | **Grande entreprise**  **%** |
| Recherche fondamentale |  |  |  |
| Intensité de l’aide de base pour la recherche industrielle |  |  |  |
| Augmentation de l’intensité de l’aide de base pour la recherche industrielle:   * sous réserve d’une collaboration effective entre entreprises (pour les grandes entreprises: collaboration transfrontalière ou avec au moins une PME) ou entre une entreprise et un organisme de recherche, ou * sous réserve d’une large diffusion des résultats, ou |  |  |  |
| * sous réserve que le projet de R&D soit réalisé dans des régions assistées remplissant les conditions énoncées à l’article 107, paragraphe 3, point c), du traité, ou * sous réserve que le projet de R&D soit réalisé dans des régions assistées remplissant les conditions énoncées à l’article 107, paragraphe 3, point a), du traité |  |  |  |
| Intensité de l’aide applicable aux activités de recherche industrielle: |  |  |  |
| Intensité de l’aide de base pour le développement expérimental |  |  |  |
| Augmentation de l’intensité de l’aide de base pour le développement expérimental:   * sous réserve d’une collaboration effective entre entreprises (pour les grandes entreprises: collaboration transfrontalière ou avec au moins une PME) ou entre une entreprise et un organisme de recherche, ou * sous réserve d’une large diffusion des résultats, ou |  |  |  |
| * sous réserve que le projet de R&D soit réalisé dans des régions assistées remplissant les conditions énoncées à l’article 107, paragraphe 3, point c), du traité, ou * sous réserve que le projet de R&D soit réalisé dans des régions assistées remplissant les conditions énoncées à l’article 107, paragraphe 3, point a), du traité |  |  |  |
| Intensité de l’aide applicable aux activités de développement expérimental: |  |  |  |

1. Veuillez fournir des informations sur l’aide d’État que vous avez l’intention d’accorder, notamment:
   * + 1. le montant nominal global de l’aide d’État

* + - 1. l’instrument de l’aide d’État (forme de l’aide)

* + - 1. si l’aide d’État sera versée en une ou plusieurs tranches

* + - 1. les dates provisoires (au moins les années) du décaissement de chacune de ces tranches, avec leur montant

* + - 1. des explications sur la manière dont vous avez calculé le montant de l’aide d’État que vous avez l’intention d’octroyer pour le projet, ainsi que sur les montants et les dates de versement des tranches

1. Lorsque la notification concerne une mesure fiscale constituant une aide d’État, veuillez préciser:
   * + 1. si la mesure fiscale s’applique sans distinction à toutes les activités admissibles, et n’excède pas l’intensité de l’aide applicable au développement expérimental

* + - 1. si les intensités de l’aide concernées ne seront pas dépassées, lorsqu’une mesure d’aide fiscale établit une distinction entre les différentes catégories de R&D

## Aides aux études de faisabilité

1. Veuillez décrire le contenu et les activités concernés par les études de faisabilité [voir la définition au point 16 l) de l’encadrement RDI]. Veuillez également fournir des informations sur la durée des études de faisabilité (date de début et date de fin), y compris, le cas échéant, un diagramme de Gantt pour illustrer la manière dont les différents travaux et les activités (s’il y en a) se dérouleront et se termineront.

1. Veuillez préciser les coûts admissibles et, pour les aides individuelles, indiquer leur montant et fournir des précisions sur les hypothèses sous-jacentes à leur calcul. Veuillez étayer vos calculs des coûts admissibles en matière de R&D par les pièces justificatives disponibles les plus récentes, qui doivent être claires, spécifiques et annexées au formulaire de notification.

|  |  |
| --- | --- |
| **Coûts admissibles pour l’étude de faisabilité** | **Montant des coûts admissibles** |
| [veuillez insérer une ligne pour chaque élément de coût inclus dans les coûts éligibles de l’étude de faisabilité] |  |

1. Pour démontrer la conformité avec les dispositions énoncées à l’annexe II et au point 81 de l’encadrement RDI, veuillez préciser les intensités de l’aide applicables. Veuillez expliquer, au besoin, pourquoi une augmentation de l’intensité de l’aide de base est applicable.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intensité de l’aide applicable** | **Petite entreprise**  **%** | **Moyenne entreprise**  **%** | **Grande entreprise**  **%** |
| Intensité de l’aide de base pour les études de faisabilité |  |  |  |
| Augmentation de l’intensité de l’aide de base:   * dans les régions assistées satisfaisant aux conditions de l’article 107, paragraphe 3, point c), du traité, ou * dans les régions assistées satisfaisant aux conditions de l’article 107, paragraphe 3, point a), du traité |  |  |  |
| Intensité de l’aide applicable |  |  |  |

1. Veuillez fournir des informations sur l’aide d’État que vous avez l’intention d’accorder, notamment:
   * + 1. le montant nominal global de l’aide d’État

* + - 1. l’instrument de l’aide d’État (forme de l’aide)

* + - 1. si l’aide d’État sera versée en une ou plusieurs tranches

* + - 1. les dates provisoires (au moins les années) du décaissement de chacune de ces tranches, avec leur montant

* + - 1. des explications sur la manière dont vous avez calculé le montant de l’aide d’État que vous avez l’intention d’octroyer pour l’étude de faisabilité, ainsi que les dates de versement des tranches

## Aides en faveur de la construction et de la modernisation d’infrastructures de recherche

1. Veuillez préciser si la mesure vise la construction d’une nouvelle infrastructure de recherche ou la modernisation d’une infrastructure de recherche existante.

1. Veuillez fournir une description complète de l’infrastructure de recherche [voir la définition au point 16 gg) de l’encadrement RDI], y compris son emplacement, ses fonctionnalités, ses installations et équipements, les domaines de recherche et les services proposés, les utilisateurs visés, etc. Veuillez également indiquer la durée du projet (dates de début et de fin des activités de construction ou de modernisation), avec un diagramme de Gantt illustrant comment et quand les activités liées à l’investissement bénéficiant de l’aide seront réalisées et terminées, ainsi que la date à laquelle l’infrastructure sera mise en service et sa durée de vie prévue.

1. Veuillez préciser si l’infrastructure de recherche exercera une activité économique consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné. Veuillez fournir des précisions sur cette activité, y compris sur l’entité concernée (c’est-à-dire un laboratoire ou un service, avec la structure organisationnelle, le capital, le matériel et la main-d’œuvre dont il dispose réellement pour exercer seul l’activité concernée, au niveau duquel l’évaluation doit être effectuée), la capacité annuelle de l’entité concernée et la part annuelle de cette capacité qui sera consacrée à l’activité économique en question pendant la durée de vie prévue de l’infrastructure de recherche.

1. Veuillez préciser les coûts admissibles et, pour les aides individuelles, indiquer leur montant et fournir des précisions sur les hypothèses sous-jacentes à leur calcul. Veuillez étayer vos calculs par les pièces justificatives disponibles les plus récentes, qui doivent être claires, spécifiques et annexées au formulaire de notification.

| **Coûts admissibles** | **Montant des coûts admissibles** |
| --- | --- |
| Coûts d’investissement pour la construction et la modernisation d’infrastructures de recherche |  |
| [veuillez inclure une ligne pour chaque coût que vous estimez relever de la catégorie globale des coûts d’investissement en actifs incorporels et corporels] |  |
| **Coûts admissibles totaux** |  |

1. Veuillez préciser l’intensité de l’aide applicable et fournir une justification supplémentaire en cas d’augmentation de l’intensité de l’aide de base.

|  |  |
| --- | --- |
| **Intensité de l’aide applicable** | % |
| Intensité de l’aide de base pour les aides à l’investissement en faveur de la construction et de la modernisation d’infrastructures de recherche |  |
| Augmentation de l’intensité de l’aide:   * sous réserve qu’au moins deux États membres fournissent le financement public, ou * pour les infrastructures de recherche évaluées et sélectionnées au niveau de l’Union |  |
| Intensité de l’aide applicable |  |

1. Veuillez fournir des informations sur l’aide d’État que vous avez l’intention d’accorder, notamment:
   * + 1. le montant nominal global de l’aide d’État

* + - 1. l’instrument de l’aide d’État (forme de l’aide)

* + - 1. si l’aide d’État sera versée en une ou plusieurs tranches

* + - 1. les dates provisoires (au moins les années) du décaissement de chacune de ces tranches, avec leur montant

* + - 1. des explications sur la manière dont vous avez calculé le montant de l’aide d’État que vous avez l’intention d’octroyer à l’infrastructure de recherche, ainsi que les dates de versement des tranches

1. Dans le cas où les infrastructures de recherche exercent à la fois des activités économiques et des activités non économiques, les coûts de financement et les revenus de chaque type d’activités sont-ils comptabilisés séparément, sur la base de principes de comptabilisation des coûts appliqués de manière cohérente et objectivement justifiables?

oui  non

Veuillez, pour les aides individuelles, fournir les informations et les éléments de preuve pertinents:

1. Dans le cas où les infrastructures de recherche reçoivent un financement public à la fois pour des activités économiques et pour des activités non économiques, un mécanisme de contrôle et de récupération a-t-il été mis en place afin de garantir que l’intensité de l’aide maximale applicable n’est pas dépassée?

oui  non

Veuillez fournir les informations et les éléments de preuve pertinents:

1. Le prix à payer pour l’exploitation ou l’utilisation des infrastructures de recherche correspond-il au prix du marché?

oui  non

Veuillez préciser:

1. L'accès aux infrastructures de recherche est-il ouvert à plusieurs utilisateurs sur une base transparente et non discriminatoire?

oui  non

Si un accès préférentiel est accordé à certaines entreprises, veuillez fournir des précisions et indiquer la part des coûts d’investissement supportée par chacune de ces entreprises:

## Aides en faveur de la construction et de la modernisation d’infrastructures d’essai et d’expérimentation (également dénommées «infrastructures technologiques»)

1. Veuillez fournir une description complète de l’infrastructure d’essai et d’expérimentation [voir la définition au point 16 ll) de l’encadrement RDI], y compris son emplacement, ses fonctionnalités, ses installations et équipements, les services proposés, les utilisateurs visés et le profil des utilisateurs (taille, secteur et autres informations utiles), etc.

1. Veuillez également indiquer la durée du projet (dates de début et de fin des activités de construction ou de modernisation), avec un diagramme de Gantt illustrant comment et quand les activités liées à l’investissement bénéficiant de l’aide seront réalisées et terminées, ainsi que la date à laquelle l’infrastructure sera mise en service et sa durée de vie prévue.

1. Veuillez préciser les coûts admissibles et, pour les aides individuelles, indiquer leur montant et fournir des précisions sur les hypothèses et les éléments sous-jacents à leur calcul. Veuillez étayer vos calculs par des éléments de preuve appropriés qui devront être annexés au formulaire de notification.

|  |  |
| --- | --- |
| **Coûts admissibles** | Montant des coûts admissibles |
| Coûts d’investissement pour la construction et la modernisation d’une infrastructure d’essai et d’expérimentation  et notamment |  |
| [veuillez inclure une ligne pour chaque coût que vous estimez relever de la catégorie globale des coûts d’investissement en actifs incorporels et corporels] |  |
| **Coûts admissibles totaux** |  |

1. Veuillez préciser l’intensité de l’aide applicable et fournir une justification supplémentaire en cas d’augmentation de l’intensité de l’aide de base:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intensité de l’aide applicable** | **Petite entreprise**  **%** | **Moyenne entreprise**  **%** | **Grande entreprise**  **%** |
| Intensité de l’aide de base pour les aides à l’investissement en faveur de la construction et de la modernisation d’infrastructures d’essai et d’expérimentation |  |  |  |
| Augmentation de l’intensité de l’aide de base:   * sous réserve qu’au moins deux États membres fournissent le financement public, ou * pour les infrastructures d’essai et d’expérimentation évaluées et sélectionnées au niveau de l’Union, et/ou |  |  |  |
| * sous réserve que l’infrastructure d’essai et d’expérimentation fournisse des services principalement aux PME (en affectant au moins 80 % de sa capacité à cet effet) |  |  |  |
| Intensité de l’aide applicable |  |  |  |

1. Veuillez fournir des informations sur l’aide d’État que vous avez l’intention d’accorder, notamment:
   * + 1. le montant nominal global de l’aide d’État

* + - 1. l’instrument de l’aide d’État (forme de l’aide)

* + - 1. si l’aide d’État sera versée en une ou plusieurs tranches

* + - 1. les dates provisoires (au moins les années) du décaissement de chacune de ces tranches, avec leur montant

* + - 1. des explications sur la manière dont vous avez calculé le montant de l’aide d’État que vous avez l’intention d’octroyer à l’infrastructure d’essai et d’expérimentation, ainsi que les dates de versement des tranches

1. Veuillez fournir des informations détaillées et précises sur la spécialisation prévue ou attendue de l’infrastructure, indiquer si elle relève d’une technologie de pointe et le rôle qu’elle pourrait jouer pour faciliter, au niveau régional, national ou de l’Union, la transition numérique et écologique de l’économie de l’Union.

1. Veuillez indiquer s’il existe des infrastructures d’essai et d’expérimentation similaires dans l’Union, financées par des fonds publics ou non.

1. Le prix à payer pour l’exploitation ou l’utilisation de l’infrastructure d’essai et d’expérimentation correspond-il au prix du marché?

oui  non

Veuillez fournir des précisions sur les prix du marché et les prix pratiqués, ainsi que des éléments de preuve à l’appui du calcul des prix du marché:

1. L’accès à l’infrastructure d’essai et d’expérimentation est-il ouvert à plusieurs utilisateurs sur une base transparente et non discriminatoire et aux conditions du marché?

oui  non

Veuillez fournir de plus amples détails sur les modalités et conditions de l’accès ouvert, transparent et non discriminatoire:

Si un accès préférentiel est accordé à certaines entreprises, veuillez fournir des précisions et justifier cette démarche:

1. Veuillez préciser la mesure dans laquelle la capacité de l’infrastructure d’essai et d’expérimentation serait affectée à des services proposés aux PME. Veuillez fournir de plus amples détails et des éléments de preuve pertinents.

1. Veuillez démontrer que l’aide publique n’entraînera pas de duplication des services déjà proposés par des infrastructures d’essai et d’expérimentation existantes dans l’Union.

## Aides à l’innovation en faveur des PME

1. Veuillez préciser et décrire les activités qui sont soutenues au titre de la mesure notifiée:

* l’obtention, la validation et la défense des brevets et autres actifs incorporels
* le détachement de personnel hautement qualifié
* l’acquisition de services de conseil en matière d’innovation et d’appui à l’innovation[[14]](#footnote-14)

1. Veuillez préciser la période au cours de laquelle les activités d’innovation bénéficiant de l’aide seront réalisées (date de début et de fin):

1. Veuillez préciser les coûts admissibles et, pour les aides individuelles, en indiquer le montant.

|  |  |
| --- | --- |
| **Coûts admissibles** | **Montant des coûts admissibles** |
| Coûts d’obtention, de validation et de défense de brevets et autres actifs incorporels |  |
| Coûts du détachement de personnel hautement qualifié |  |
| Coûts d’acquisition de services de conseil en matière d’innovation et d’appui à l’innovation. |  |
| **Coûts admissibles totaux** |  |

1. Veuillez préciser l’intensité de l’aide applicable et fournir une justification supplémentaire en cas d’augmentation de l’intensité de l’aide de base.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intensité de l’aide applicable** | Petite entreprise  % | Moyenne entreprise  % |
| Aides à l’innovation en faveur des PME |  |  |

1. Veuillez fournir des informations sur l’aide d’État que vous avez l’intention d’accorder, notamment:
   * + 1. le montant nominal global de l’aide d’État

* + - 1. l’instrument de l’aide d’État (forme de l’aide)

* + - 1. si l’aide d’État sera versée en une ou plusieurs tranches

* + - 1. les dates provisoires (au moins les années) du décaissement de chacune de ces tranches, avec leur montant

* + - 1. des explications sur la manière dont vous avez calculé le montant de l’aide d’État que vous avez l’intention d’octroyer à l’activité d’innovation, ainsi que les dates de versement des tranches

…………………………………………………………………………………………

## Aides en faveur de l’innovation de procédé et de l’innovation d’organisation

1. Veuillez préciser et décrire les activités qui sont soutenues au titre de la mesure notifiée:

* innovation de procédé
* innovation d’organisation

Veuillez décrire l’activité bénéficiant de l’aide:

1. Veuillez décrire concrètement les activités qui composeront l’innovation de procédé ou l’innovation d’organisation et justifier pourquoi, selon vous, ces activités représentent une telle innovation [voir définitions aux points 16 z) et cc) de l’encadrement de RDI]. Veuillez également indiquer la durée des activités bénéficiant de l’aide (dates de début et de fin) et présenter un diagramme de Gantt.

1. Veuillez préciser les coûts admissibles et, pour les aides individuelles, en indiquer le montant.

| **Coûts admissibles** | **Montant des coûts admissibles** |
| --- | --- |
| Frais du personnel employé pour le projet |  |
| Coûts des instruments et du matériel (amortissement dans la mesure où ils sont utilisés pour le projet et aussi longtemps qu’ils le sont) |  |
| Coûts des bâtiments et des terrains (amortissement dans la mesure où ils sont utilisés pour le projet et aussi longtemps qu’ils le sont) |  |
| Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet |  |
| Frais généraux additionnels supportés directement du fait du projet |  |
| Autres frais d’exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait du projet. |  |
| **Coûts admissibles totaux** |  |

1. Veuillez préciser l’intensité de l’aide applicable et fournir une justification supplémentaire en cas d’augmentation de l’intensité de l’aide de base.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intensité de l’aide applicable** | Petite entreprise  % | Moyenne entreprise  % | Grande entreprise  % |
| Aides en faveur de l’innovation de procédé et de l’innovation d’organisation   * Les aides en faveur des grandes entreprises sont subordonnées à une collaboration effective avec au moins une PME. |  |  |  |

1. Veuillez fournir des informations sur l’aide d’État que vous avez l’intention d’accorder, notamment:
   * + 1. le montant nominal global de l’aide d’État

* + - 1. l’instrument de l’aide d’État (forme de l’aide)

* + - 1. si l’aide d’État sera versée en une ou plusieurs tranches

* + - 1. les dates provisoires (au moins les années) du décaissement de chacune de ces tranches, avec leur montant

* + - 1. des explications sur la manière dont vous avez calculé le montant de l’aide d’État que vous avez l’intention d’octroyer aux activités concernées, ainsi que les dates de versement des tranches

1. Si l’aide est accordée à de grandes entreprises, veuillez cocher la case ci-dessous pour confirmer que ces dernières collaborent effectivement avec des PME dans l’activité bénéficiant de l’aide et que les PME supportent, quant à elles, au moins 30 % des coûts totaux admissibles:

Veuillez, pour les aides individuelles, fournir les informations et des éléments de preuves pertinents:

## Aides en faveur des pôles d’innovation

1. Veuillez préciser si la mesure vise l’investissement dans un nouveau pôle d’innovation ou la modernisation d’un pôle d’innovation existant.

1. Veuillez fournir une description pertinente du pôle d’innovation, y compris son emplacement, sa spécialisation, ses fonctions, ses installations et les utilisateurs prévus, et, le cas échéant, la date de démarrage de ses activités, etc.

1. Veuillez préciser si le bénéficiaire de l’aide est le propriétaire et/ou l’exploitant du pôle d’innovation. Si l’exploitant est différent du propriétaire, veuillez préciser s’il a une personnalité juridique distincte ou s’il s’agit d’un consortium d’entreprises sans personnalité juridique (dans ce dernier cas, veuillez fournir, outre le nom des membres du consortium, l’accord de consortium et confirmer que chacun de ces membres tiendra une comptabilité séparée pour les coûts et les recettes de chaque activité).

Pour les aides individuelles, veuillez fournir des précisions:

1. Les frais facturés pour l’utilisation des installations du pôle d’innovation et pour la participation à ses activités correspondent-ils au prix du marché ou aux coûts de cette utilisation et de cette participation?

oui  non

Veuillez préciser:

1. L'accès aux locaux, aux installations et aux activités du pôle est-il ouvert à plusieurs utilisateurs et est-il accordé sur une base transparente et non discriminatoire?

oui  non

Veuillez préciser:

1. Si un accès préférentiel est accordé à certaines entreprises, veuillez fournir des précisions et indiquer la part des coûts d’investissement supportée par chacune de ces entreprises.

1. Pour les aides individuelles (concernant à la fois les aides à l’investissement et/ou les aides au fonctionnement), veuillez:
   * + 1. fournir des informations sur la spécialisation prévue ou attendue du pôle d’innovation, sur le potentiel régional existant et sur l’existence, dans l’Union, de pôles ayant des objectifs similaires:

* + - 1. préciser en quoi le pôle d’innovation peut influer positivement sur le progrès technologique et la transformation numérique de l’économie de l’Union:

* + - 1. indiquer si le pôle d’innovation bénéficiant de l’aide est un pôle d’innovation numérique:

* + - 1. indiquer si les collaborations qui seraient stimulées ou encouragées par les activités du pôle d’innovation pourraient viser, entre autres, à raccourcir le délai nécessaire entre la création d’une nouvelle connaissance et la transposition de celle-ci en applications innovantes:

* + - 1. fournir toute autre information que vous jugez utile:

### Aides à l’investissement

1. Veuillez préciser les coûts admissibles et, pour les aides individuelles, en indiquer le montant.

|  |  |
| --- | --- |
| **Coûts admissibles** | **Montant des coûts admissibles** |
| Coûts d’investissement pour la construction et la modernisation du pôle d’innovation, y compris |  |
| [veuillez inclure une ligne pour chaque coût que vous estimez relever de la catégorie globale des coûts d’investissement en actifs incorporels et corporels] |  |
| **Coûts admissibles totaux** |  |

1. Veuillez préciser les intensités de l’aide applicables, y compris les éventuelles majorations en faveur des pôles d’innovation situés dans des zones assistées remplissant les conditions énoncées à l’article 107, paragraphe 3, point a), ou à l’article 107, paragraphe 3, point c), du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Aides à l’investissement en faveur des pôles d’innovation** | **Petite entreprise**  **%** | **Moyenne entreprise**  **%** | **Grande entreprise**  **%** |
| Intensité de l’aide de base pour les aides à l’investissement |  |  |  |
| Augmentation de l’intensité de l’aide de base:   * dans les régions assistées satisfaisant aux conditions de l’article 107, paragraphe 3, point c), du traité, ou * dans les régions assistées satisfaisant aux conditions de l’article 107, paragraphe 3, point a), du traité |  |  |  |
| Intensité de l’aide applicable: |  |  |  |

1. Veuillez fournir des informations sur l’aide d’État que vous avez l’intention d’accorder, notamment:
   * + 1. le montant nominal global de l’aide d’État

* + - 1. l’instrument de l’aide d’État (forme de l’aide)

* + - 1. si l’aide d’État sera versée en une ou plusieurs tranches

* + - 1. les dates provisoires (au moins les années) du décaissement de chacune de ces tranches, avec leur montant

* + - 1. des explications sur la manière dont vous avez calculé le montant de l’aide d’État que vous avez l’intention d’octroyer aux activités concernées, ainsi que les dates de versement des tranches

### Aides au fonctionnement

1. Veuillez indiquer quelles activités bénéficient d’un soutien au titre de la mesure notifiée et fournir de plus amples informations sur le contenu et les dates de déroulement de ces activités:

* animation du pôle
* opérations de marketing du pôle
* gestion des installations du pôle
* organisation de programmes de formation, d’ateliers et de conférences

…………………………………………………………………………………………..

1. Veuillez préciser les coûts admissibles et, pour les aides individuelles, indiquer leur montant et fournir des précisions sur les hypothèses sous-jacentes à leur calcul. Veuillez étayer vos calculs par des éléments de preuve appropriés qui devront être annexés au formulaire de notification.

| **Aides au fonctionnement des pôles d’innovation** | **Montant des coûts admissibles** |
| --- | --- |
| Coûts de personnel et coûts administratifs (y compris les frais généraux) liés à l’animation du pôle |  |
| Coûts de personnel et coûts administratifs (y compris les frais généraux) liés aux opérations de marketing du pôle |  |
| Coûts de personnel et coûts administratifs (y compris les frais généraux) liés à la gestion des installations du pôle |  |
| Coûts de personnel et coûts administratifs (y compris les frais généraux) liés à l’organisation de programmes de formation, d’ateliers et de conférences |  |
| **Coûts admissibles totaux** |  |

1. Veuillez préciser l’intensité de l’aide applicable:

|  |  |
| --- | --- |
| **Intensité de l’aide au fonctionnement du pôle d’innovation** | % |
|  |  |

1. Veuillez fournir des informations sur l’aide d’État que vous avez l’intention d’accorder, notamment:
   * + 1. le montant nominal global de l’aide d’État

* + - 1. l’instrument de l’aide d’État (forme de l’aide)

* + - 1. si l’aide d’État sera versée en une ou plusieurs tranches

* + - 1. les dates provisoires (au moins les années) du décaissement de chacune de ces tranches, avec leur montant

* + - 1. des explications sur la manière dont vous avez calculé le montant de l’aide d’État que vous avez l’intention d’octroyer aux activités concernées, ainsi que les dates de versement des tranches

# Appréciation de la compatibilité de la mesure d'aide notifiée

## Première condition: l’aide à la RDI facilite le développement d’une activité économique

### Détermination de l’activité économique bénéficiant de l’aide

1. En ce qui concerne les aides individuelles, veuillez fournir une description complète du projet ou de l’activité bénéficiant de l’aide (ou, si une telle description a déjà été fournie dans une section précédente, indiquer le numéro de cette section).

1. Veuillez préciser et décrire l’activité économique qui sera soutenue par la mesure notifiée.

### Effet incitatif

#### Conditions générales

1. Confirmez-vous que l’aide ne subventionnera pas les coûts d’une activité que l’entreprise supporterait de toute façon?

oui  non

1. Confirmez-vous que l’aide ne compensera pas le risque commercial normal d’une activité économique?

oui  non

1. Veuillez fournir des explications complémentaires ou renvoyer à une section dans laquelle figurent ces informations:

1. Confirmez-vous que lors de l’octroi de l’aide au titre de la mesure notifiée, il sera vérifié que les travaux ayant trait aux activités de RDI en cause n’étaient pas déjà commencés au moment de la présentation de la demande d’aide par le bénéficiaire aux autorités nationales[[15]](#footnote-15)? Veuillez également, dans le cas des aides individuelles, préciser les dates correspondantes:

oui  non

1. Confirmez-vous que, dans les demandes d’aide présentées par le bénéficiaire de l’aide aux autorités nationales, figurent le nom et la taille de l’entreprise, une description du projet, notamment le site et les dates de début et de fin du projet, le montant de l’aide publique nécessaire pour le réaliser et la liste des coûts admissibles?

oui  non

1. Si l’aide octroyée consiste en une aide fiscale, veuillez fournir des informations détaillées et, pour les mesures non progressives, les éventuelles études d’évaluation déterminant l’effet incitatif de celle-ci:

#### Considérations supplémentaires relatives aux aides individuelles

1. La taille du projet augmentera-t-elle du fait de la mesure notifiée?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser le type d’augmentation et fournir des éléments de preuve pertinents:

* augmentation du coût total du projet (sans diminution des dépenses du bénéficiaire de l’aide par rapport à la même situation en l’absence d’aide)
* augmentation des effectifs participant aux activités de RDI
* autre forme d’augmentation

Veuillez justifier vos réponses et fournir des précisions et des éléments de preuve pertinents:

1. Le champ d’application du projet augmentera-t-il du fait de la mesure notifiée?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser le type d’augmentation et fournir des éléments de preuve pertinents:

* augmentation du nombre d’éléments constituant les résultats attendus du projet;
* rehaussement du niveau d’ambition du projet, illustré par un nombre plus élevé de partenaires associés, probabilité accrue de réaliser une avancée scientifique ou technologique ou risque d’échec plus important (notamment en raison du fait que le projet s’étale sur une longue durée et de l’incertitude quant à ses résultats);
* autre forme d’augmentation.

Veuillez justifier vos réponses en fournissant des précisions et des éléments de preuve supplémentaires:

1. La vitesse du projet augmentera-t-elle du fait de la mesure notifiée?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez justifier votre réponse et fournir de plus amples détails, ainsi que des éléments de preuve pertinents:

1. Le montant total dépensé augmentera-t-il du fait de la mesure notifiée?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser le type d’augmentation et fournir de plus amples détails, ainsi que des éléments de preuve pertinents:

* augmentation des dépenses totales consacrées à la RDI par le bénéficiaire de l’aide, en termes absolus ou par rapport au chiffre d’affaires
* modifications apportées au budget prévu pour le projet (sans diminution équivalente du budget consacré à d’autres projets)
* autre forme d’augmentation

1. Confirmez-vous que la mesure notifiée fera l’objet d’une évaluation ex post, accessible au public, quant à sa contribution à l’intérêt commun?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser:

1. Veuillez fournir une description complète, au moyen d’une analyse du scénario contrefactuel, du comportement du bénéficiaire en l’absence d’aide (c’est-à-dire de ce qui se serait passé ou aurait raisonnablement pu se passer en l’absence d’aide). Veuillez démontrer, au moyen d’éléments de preuve internes récents, que le scénario contrefactuel a été pris en considération par le bénéficiaire dans sa prise de décision interne et joindre ces éléments de preuve au présent formulaire.

1. Veuillez préciser en détail les éléments supplémentaires pertinents pour la démonstration de l’effet incitatif de la mesure notifiée et fournir des éléments de preuve, tels que des documents des organes de gestion, des évaluations des risques, des rapports financiers, des plans internes d’entreprises, des avis d’experts et d’autres études relatives au projet à examiner:

* niveau de rentabilité (c’est-à-dire lorsqu’un projet ou investissement n’est pas rentable en soi pour une entreprise, mais qu’il génère des bénéfices importants pour la société)

* montant des investissements et calendrier des flux de trésorerie (par exemple, si la mesure concerne un investissement de départ élevé, un faible niveau de flux de trésorerie appropriables, une partie importante des flux de trésorerie payable dans un avenir très éloigné ou de manière très incertaine, etc.)

* niveau de risque encouru (veuillez fournir une évaluation du risque qui tiendra compte, notamment, de l’irréversibilité de l’investissement, de la probabilité d’échec commercial, du risque de productivité moindre que prévu, du risque que le projet nuise à d’autres activités du bénéficiaire de l’aide et du risque que le coût du projet porte atteinte à la viabilité financière de ce dernier)

1. Veuillez fournir, le cas échéant, des données propres au secteur démontrant que le scénario contrefactuel du bénéficiaire, le niveau de rentabilité requis et les flux de trésorerie escomptés sont raisonnables.

1. Veuillez préciser si la mesure qui bénéficie de l’aide fait intervenir une coopération transfrontalière ou si elle est financée par plusieurs États membres (c’est-à-dire qu’elle concerne des activités de R&D, des infrastructures de recherche, des infrastructures d’essai et d’expérimentation transfrontalières ou des pôles d’innovation transfrontaliers).

### Absence de violation du droit de l’Union applicable

1. Confirmez-vous que la mesure d’aide d’État, les modalités dont elle est assortie, notamment son mode de financement lorsque le mode de financement fait partie intégrante de la mesure d’aide d’État, ou l’activité qu’elle finance n’entraînent pas une violation du droit de l’Union applicable?

oui  non

1. Aide individuelle: veuillez préciser également s’il existe une quelconque procédure d’infraction aux articles 101 ou 102 du traité pouvant concerner le bénéficiaire de l’aide et pouvant être pertinente pour son appréciation en vertu de l’article 107, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne.

oui  non

Veuillez également fournir de plus amples informations et précisions sur tous ces points:

## Deuxième condition: l’aide à la RDI n’altère pas indûment les conditions des échanges dans une mesure contraire à l’intérêt commun

### **Nécessité d’une intervention de l’État**

1. Veuillez cocher la case appropriée ci-dessous pour déterminer les défaillances du marché qui entravent les activités de RDI en l’espèce et justifier la nécessité d’une aide d’État. Veuillez fournir des explications supplémentaires, des clarifications et des éléments de preuve pertinents.

* effets externes positifs ou diffusion des connaissances
* information imparfaite et asymétrique
* problèmes de coordination et de réseau

1. Veuillez expliquer en quoi la mesure notifiée peut effectivement atténuer les défaillances du marché qui nuisent aux activités de RDI (c’est-à-dire la manière dont l’aide d’État peut apporter une amélioration significative que le marché ne peut pas apporter à lui seul).

#### Conditions supplémentaires pour les aides individuelles

1. Veuillez expliquer plus en détail si l’aide vise à remédier à une défaillance générale du marché concernant les activités de RDI dans l’Union ou à une défaillance du marché particulière concernant, par exemple, un secteur ou une branche d’activités donnés.

1. Veuillez fournir des comparaisons sectorielles et d’autres études éventuellement disponibles susceptibles d’étayer l’analyse des défaillances du marché présumées.

1. Veuillez, le cas échéant, fournir des informations au sujet d’autres projets ou d’activités de RDI menés dans l’Union qui, en matière de contenu technologique, de niveau de risque et de taille, sont semblables à ceux concernés par la mesure notifiée, et expliquer en quoi l’aide est nécessaire en l’espèce.

### Caractère approprié de la mesure d’aide

1. Adéquation de l’aide en tant qu’instrument politique

Veuillez expliquer pourquoi, selon vous, l’aide d’État est l’instrument d’intervention approprié pour permettre les activités de RDI en question et pourquoi il n’existe pas d’instrument mieux adapté et moins générateur de distorsions susceptible d’atteindre les mêmes résultats. En outre, veuillez expliquer la manière dont les avantages que présente le recours à un instrument sélectif tel qu’une aide d’État pour accroître les activités de RDI ont été établis, et présenter toute analyse d’impact correspondante, ainsi que les documents à l’appui de celle-ci.

1. Lorsque le projet ou les activités de RDI sont également financés par l’Union, veuillez démontrer que l’aide d’État en faveur du projet ou de l’activité en question créerait des synergies avec un financement ou un cofinancement au titre des programmes de l’Union.

1. Caractère approprié des différents instruments d’aide
   1. Veuillez expliquer pourquoi, selon vous, la forme choisie de l’aide d’État est susceptible de provoquer le moins de distorsions de la concurrence et des échanges. Lorsque les aides accordées sont de nature à procurer un avantage financier direct (par exemple, subventions directes, exonérations ou réductions d’impôts ou d’autres prélèvements obligatoires, ou fourniture de terrains, de produits ou de services à des prix avantageux), veuillez fournir une analyse des autres options et expliquer pourquoi ou en quoi les autres formes d’aide (par exemple, des avances récupérables ou des formes d’aides reposant sur des instruments d’emprunt ou de fonds propres, telles que des garanties publiques, des prises de participations ou autres apports de crédits ou de capitaux à des conditions favorables) sont moins appropriées pour remédier aux défaillances du marché recensées.

* 1. Régimes d’aides: veuillez également préciser si le régime notifié met en œuvre les objectifs et les priorités des programmes opérationnels et indiquer l’instrument de financement choisi dans ces programmes.

### Proportionnalité de l’aide

1. Confirmez-vous que l’aide est déterminée par rapport à un ensemble prédéfini de coûts admissibles et limitée à une certaine proportion de ces coûts admissibles («intensité de l’aide») et que l’intensité de l’aide est établie pour chaque bénéficiaire de l’aide, y compris dans le cas d’un projet de collaboration?

oui  non

1. Dans le cas d’une aide d’État en faveur d’un projet exécuté dans le cadre d’une collaboration entre des organismes de recherche et des entreprises, confirmez-vous que le cumul du soutien direct apporté par les pouvoirs publics et, lorsqu’elles constituent des aides d’État, des contributions apportées audit projet par les organismes de recherche ne dépassera pas, pour chaque entreprise bénéficiaire, les intensités de l’aide applicables?

oui  non

Veuillez préciser:

1. Avances récupérables:
   1. Si l’aide est accordée sous forme d’avance récupérable exprimée en équivalent-subvention brut, veuillez fournir des précisions sur la méthode de calcul de cet équivalent-subvention brut, y compris les données sous-jacentes vérifiables, ou, pour les aides individuelles, préciser le régime d’aides autorisé au titre duquel l’aide est octroyée.

* 1. Si l’aide est accordée sous la forme d’une avance récupérable exprimée en pourcentage des coûts admissibles et dépasse, de 10 points de pourcentage au maximum, les intensités d’aide maximales fixées dans l’encadrement RDI, veuillez confirmer, en cochant la case correspondante, que:
* dans l’hypothèse d’une issue favorable du projet, la mesure d’aide notifiée prévoit que l’avance doit être remboursée à un taux d’intérêt égal ou supérieur au taux d’actualisation résultant de l’application de la communication de la Commission concernant la révision de la méthode de calcul des taux de référence et d’actualisation.[[16]](#footnote-16)
* dans l’hypothèse d’une réussite allant au-delà de l’issue favorable définie, l’État membre concerné exige des versements au-delà du remboursement du montant de l’avance, y compris des intérêts au taux d’actualisation applicable.
* en cas d’échec ou de succès partiel, le remboursement est proportionnel au degré de réussite atteint
  1. Veuillez fournir des précisions sur le remboursement des avances versées et définir clairement ce qui est considéré comme une issue favorable pour les activités bénéficiant de l’aide, sur la base d’une hypothèse raisonnable et prudente.

1. Mesures fiscales constitutives d’une aide d’État: si l’aide est octroyée sous forme de mesure fiscale, veuillez préciser, en fournissant toute information utile, comment les intensités de l’aide ont été calculées:

* sur la base des projets individuels, ou
* au niveau de l’entreprise, comme le rapport entre l’allègement fiscal global et le total de tous les coûts de RDI admissibles supportés sur une période ne dépassant pas trois exercices fiscaux consécutifs

#### Conditions supplémentaires pour les aides individuelles

1. Veuillez fournir un plan d’affaires complet du projet bénéficiant de l’aide (avec et sans aide), comprenant tous les coûts et revenus escomptés pendant la durée de vie du projet. Veuillez fournir des explications détaillées, des justifications et des éléments de preuve pertinents pour toutes les hypothèses sous-jacentes.

1. Si le bénéficiaire de l’aide est clairement confronté au choix entre le projet bénéficiant d’une aide et un autre projet ne bénéficiant d’aucune aide, veuillez également fournir un plan d’affaires complet pour la durée de vie du projet contrefactuel. Veuillez fournir des explications détaillées, des justifications et des éléments de preuve pertinents pour toutes les hypothèses sous-jacentes.

1. En l’absence d’autre projet, veuillez expliquer comment le montant de l’aide est limité au minimum nécessaire pour que le projet bénéficiant de l’aide soit suffisamment rentable, par exemple en permettant de parvenir à un taux de rendement interne (TRI) correspondant au taux de référence ou au taux critique de rentabilité du secteur ou de l’entreprise.

1. Si le bénéficiaire de l’aide est clairement confronté au choix entre le projet bénéficiant d’une aide et un autre projet ne bénéficiant d’aucune aide, veuillez expliquer comment l’aide est limitée au minimum nécessaire pour couvrir les surcoûts nets générés par le projet bénéficiant de l’aide par rapport au projet contrefactuel, en tenant compte des probabilités de survenance des différents scénarios d’activité.

1. Veuillez fournir tout document justificatif, tel que des documents internes de l’entreprise, attestant que le projet contrefactuel consiste en un projet alternatif clairement défini et suffisamment prévisible qui a été envisagé par le bénéficiaire dans le cadre de son processus décisionnel interne.

1. Veuillez expliquer la méthode de calcul du montant de l’aide et fournir tout document justificatif.

1. S'il existait plusieurs candidats potentiels pour entreprendre l'activité bénéficiant de l'aide, cette dernière a-t-elle été accordée sur la base de critères transparents, objectifs et non discriminatoires?

oui  non

Veuillez préciser votre réponse:

1. Si l’aide est destinée à remédier à des distorsions réelles ou potentielles, directes ou indirectes, des échanges internationaux, c’est-à-dire lorsque, directement ou indirectement, des concurrents situés en dehors de l’Union ont reçu au cours des trois dernières années ou vont recevoir une aide d’une intensité équivalente pour des projets similaires, veuillez fournir suffisamment d’informations et tout élément de preuve disponible pour permettre à la Commission d’apprécier la situation, en particulier la nécessité de tenir compte de l’avantage concurrentiel dont bénéficie un concurrent d’un pays tiers. Lorsque des distorsions induites par les échanges internationaux sont susceptibles de se produire plus de trois ans après, notamment en raison de la nature particulière du secteur en cause, la période de référence peut être allongée en conséquence.

### Cumul des aides

1. Confirmez-vous que:
   1. lorsque des financements de l’Union gérés de manière centralisée par les institutions, agences, entreprises communes ou autres organes de l’Union qui ne sont pas sous le contrôle direct ou indirect des États membres sont combinés avec des aides d’État, le montant total du financement public octroyé pour les mêmes coûts admissibles ne doit pas dépasser le taux de financement le plus favorable prévu par les règles applicables du droit de l’Union?

oui  non

* 1. lorsque les dépenses pouvant bénéficier d’aides à la RDI sont aussi potentiellement admissibles, en tout ou en partie, au bénéfice d’aides visant d’autres finalités, la partie commune sera soumise au plafond le plus favorable prévu par l’une ou l’autre des dispositions?

oui  non

* 1. les aides à la RDI ne peuvent pas être cumulées avec des aides de minimis pour les mêmes coûts admissibles s’il en résulte une intensité de l’aide excédant celles prévues dans le présent encadrement?

oui  non

* 1. Pour les mesures d’aide en faveur des infrastructures d’essai et d’expérimentation cofinancées par des fonds de l’Union: veuillez démontrer le montant nécessaire du financement public total (c’est-à-dire les aides d’État et les autres sources de financement public), sur la base d’une évaluation crédible du déficit de financement garantissant que le montant total du financement public n’entraîne pas de surcompensation.

Veuillez fournir des informations suffisantes pour évaluer le montant nécessaire du financement public total pour l’infrastructure d’essai et d’expérimentation et présenter les éléments de preuve pertinents:

1. En ce qui concerne les confirmations demandées au point 1) ci-dessus, veuillez apporter des précisions supplémentaires, en indiquant la lettre des questions ci-dessus auxquelles ces explications se rapportent.

### Transparence

1. Confirmez-vous que l’État membre publiera, sur la plateforme informatique «Transparency Award Module» de la Commission européenne ou sur un site internet exhaustif consacré aux aides d’État, au niveau national ou régional:
   * + 1. le texte intégral de la décision d’octroi de l’aide individuelle ou du régime d’aides autorisé et de ses modalités de mise en œuvre, ou un lien permettant d’y accéder?

oui  non

* + - 1. les informations suivantes concernant chaque aide individuelle octroyée sur une base ad hoc ou au titre d’un régime d’aides autorisé sur la base du présent encadrement et supérieure à 100 000 EUR:
* identité de chaque bénéficiaire:
* nom
* identifiant du bénéficiaire

oui  non

* type d’entreprise bénéficiaire au moment de l’octroi:
* PME
* grande entreprise

oui  non

* région du bénéficiaire, au niveau NUTS II ou en dessous

oui  non

* secteur économique principal dans lequel il exerce ses activités, au niveau du groupe de la NACE

oui  non

* élément d’aide et, en cas de différence, montant nominal de l’aide, exprimé en monnaie nationale, sans décimale

oui  non

* instrument d’aide:
* subvention/bonification d’intérêts/remise de dettes
* prêt/avances remboursables/subvention remboursable
* garantie
* avantage fiscal ou exonération d’impôt
* financement des risques
* autre (veuillez préciser)

oui  non

* date d’octroi et date de publication

oui  non

* objectif de l’aide

oui  non

* identité de l’autorité ou des autorités d’octroi

oui  non

* s’il y a lieu, nom de l’entité mandatée et noms des intermédiaires financiers sélectionnés

oui  non

* numéro de la mesure d’aide

oui  non

* + - 1. Veuillez indiquer l’adresse internet du site internet consacré aux aides d’État:

…………………………………………………………………………………………

* + - 1. Pour les régimes prenant la forme d’avantages fiscaux, confirmez-vous que les informations requises sur les montants des aides individuelles dans les fourchettes décrites au point 102 de l’encadrement RDI seront publiées?

oui  non

1. Confirmez-vous que l’État membre organisera un site internet exhaustif consacré aux aides d’État (comme indiqué au point précédent) de manière à permettre un accès aisé aux informations, que les informations seront publiées dans un tableur au format non propriétaire, rendant effectivement possibles la recherche, l’extraction, le téléchargement et la publication aisée des données sur l’internet, par exemple au format CSV ou XML, et que le grand public sera autorisé à accéder au site internet sans aucune restriction, y compris l’enregistrement préalable des utilisateurs?

oui  non

1. Confirmez-vous que les informations susmentionnées seront publiées dans un délai de six mois à compter de la date d’octroi de l’aide ou, pour les aides sous forme d’avantages fiscaux, dans un délai d’un an à compter de la date à laquelle la déclaration fiscale doit être introduite?

oui  non

Veuillez préciser le délai applicable à votre mesure d’aide:

1. Le cas échéant, confirmez-vous, pour les aides illégales mais jugées ensuite compatibles avec le marché intérieur, que l’État membre publiera ces informations dans un délai de six mois à compter de la date de la décision de la Commission déclarant l’aide compatible?

☐ oui ☐ non

1. Confirmez-vous que, afin de permettre la mise en œuvre des règles en matière d’aides d’État prévues par le traité, ces informations seront disponibles pendant au moins dix ans à compter de la date d’octroi de l’aide?

oui  non

### Vérification que les effets négatifs spécifiques des aides à la RDI sur les conditions de concurrence et des échanges sont réduits au minimum ou évités

Veuillez indiquer:

1. si l’octroi de l’aide permet au bénéficiaire de l’aide d’obtenir un avantage concurrentiel grâce:

* à une réduction des coûts de production
* à une augmentation de la capacité de production
* au développement de nouveaux produits
* à d’autres effets (veuillez préciser):

1. L’octroi de l’aide est-il subordonné à l’obligation pour le bénéficiaire d’avoir son siège central dans l’État membre concerné ou d’y être établi à titre principal (point 117 de l’encadrement RDI)?

oui  non

1. L’octroi de l’aide est-il subordonné à l’utilisation, par le bénéficiaire, de produits ou de services nationaux (point 117 de l’encadrement RDI)?

oui  non

1. La mesure d’aide restreint-elle la possibilité pour le bénéficiaire d’exploiter les résultats de la RDI dans d’autres États membres (point 117 de l’encadrement RDI)?

oui  non

1. La mesure d’aide impose-t-elle une autre obligation au bénéficiaire?

oui  non

1. Veuillez justifier les réponses que vous avez sélectionnées et apporter des éléments de preuve si nécessaire. Si vous avez répondu par l’affirmative à l’une des questions ci-dessus, veuillez préciser votre réponse:

#### Régime d’aides

1. En ce qui concerne les régimes d’aides, veuillez mentionner les dispositions qui seront prises pour garantir que les effets négatifs éventuels se limiteront au minimum (en tenant compte, par exemple, de la taille des projets concernés, des montants d’aide individuels et cumulés, du nombre de bénéficiaires escomptés, ainsi que des caractéristiques des secteurs ciblés) et fournir toute analyse d’impact ou évaluation ex post effectuée pour des régimes antérieurs similaires.

#### Conditions supplémentaires pour les aides individuelles

1. Le cas échéant, veuillez décrire l’incidence probable de l’aide sur la concurrence dans le processus d’innovation (point 109 de l’encadrement RDI).

1. Veuillez préciser les marchés de produits sur lesquels l’aide est susceptible d’avoir une incidence et indiquer la part de marché actuelle du bénéficiaire, sa position sur le marché et son pouvoir de marché (selon vos estimations) pour chacun des marchés concernés, ainsi que toute modification de ces variables qui résulterait des activités bénéficiant de l’aide.

1. Pour chacun des marchés de produits en cause, veuillez indiquer les principaux concurrents du bénéficiaire de l’aide et préciser leurs parts de marché respectives.

Veuillez, le cas échéant, communiquer l’indice de Herfindahl-Hirschman (IHH)

1. Pour chacun des marchés de produits en cause, veuillez fournir des informations concernant les clients ou les consommateurs concernés par les activités bénéficiant d’une aide.

1. Veuillez décrire la structure et la dynamique des marchés en cause en ce qui concerne les aspects suivants (points 124 et 126 de l’encadrement RDI):
   * + 1. évolution récente et perspectives de croissance

* + - 1. montant dépensé par les principaux acteurs pour des projets de nature similaire

* + - 1. niveaux des barrières à l’entrée et à la sortie

* + - 1. existence d’une puissance d’achat compensatrice

* + - 1. incitations à se disputer des marchés futurs

* + - 1. différenciation des produits et intensité de la concurrence

* + - 1. autres caractéristiques susceptibles d’avoir une incidence sur les concurrents, les clients ou les consommateurs

1. Le bénéficiaire de l'aide influence-t-il de quelque façon que ce soit le processus de sélection, par exemple en ayant le droit de recommander des entreprises dans ledit processus ou en orientant la recherche dans une voie donnée?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez préciser votre réponse:

1. L’aide est-elle accordée sur des marchés présentant une surcapacité ou dans des secteurs en déclin?

oui  non

Dans l’affirmative, veuillez fournir des précisions sur ces marchés et secteurs et justifier pourquoi, selon vous, l’aide ne poserait pas de problème:

1. Le bénéficiaire a-t-il envisagé d’autres lieux possibles pour les activités bénéficiant de l’aide?

oui  non

Veuillez fournir des informations et des éléments de preuves internes crédibles et récents provenant du bénéficiaire de l’aide à l’appui de cette affirmation.

1. Veuillez donner votre avis général sur les raisons pour lesquelles vous estimez que l’aide n’entraînera pas de distorsions possibles de la concurrence et des échanges entre États membres.

…………………………………………………………………………………………

### Mise en balance des effets positifs et négatifs de l’aide

1. Veuillez indiquer quels sont, d’après vous, les effets positifs de l’aide sur l’activité économique qui en bénéficie et les effets positifs plus larges de l’aide en matière de RDI qui doivent être pris en compte dans l’analyse. Pour préciser et justifier votre opinion, vous pouvez renvoyer à vos réponses détaillées aux questions suivantes.

1. Veuillez définir avec précision l’objectif poursuivi et expliquer en quoi la mesure notifiée vise à promouvoir les activités de RDI.

1. Veuillez préciser si l’aide produit des effets positifs plus larges en matière de RDI.

Veuillez préciser si ces effets positifs reflètent ceux qui figurent dans les politiques de l’Union (telles que le nouvel EER pour la recherche et l’innovation, le pacte vert pour l’Europe, la stratégie numérique pour l’Europe et les communications relatives à la nouvelle stratégie industrielle pour l’Europe).

1. Veuillez indiquer si la mesure d’aide d’État contribue à la transformation numérique de l’industrie de l’Union et à la transition de l’Union vers une économie à émissions de carbone faibles ou nulles et, dans l’affirmative, veuillez expliquer comment.

1. Si cette mesure relève d'un régime d’aides, s'inscrit-elle dans le cadre d'un programme ou d’un plan d’action global visant à encourager les activités de RDI ou les stratégies de spécialisation intelligente?

oui  non

Veuillez fournir, le cas échéant, la référence à des évaluations de mesures d'aides antérieures similaires:

1. S’il y a lieu, veuillez préciser si les activités de RDI bénéficiant de l’aide sont conformes au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil[[17]](#footnote-17).

Si ce n’est pas le cas, indiquez si une autre méthode a été appliquée pour recenser les activités de RDI en faveur de technologies, de produits ou d’autres solutions relatives à des activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Mise en balance des effets positifs et négatifs de l’aide

1. Veuillez expliquer (tant pour les régimes d’aides que pour les aides individuelles) pourquoi vous estimez que les effets positifs de l’aide, tels qu’ils ont été recensés et justifiés dans la présente section, l’emportent sur les effets négatifs de l’aide sur les conditions de concurrence et des échanges.

# AUTRES INFORMATIONS

1. Veuillez fournir toute autre information pouvant être utile aux fins de l’appréciation de la mesure d’aide notifiée au regard de l’encadrement RDI.

1. Veuillez énumérer ci-dessous toutes les annexes jointes au formulaire (qui doivent inclure les éléments de preuve pertinents, les plans d’entreprise, les études, etc.). Veuillez indiquer clairement (en mettant en évidence les paragraphes et les pages) où se trouvent dans les annexes les informations à l’appui des réponses fournies dans le formulaire.

1. JO C 414 du 28.10.2022, p. 1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Règlement (UE) nº 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d’aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (JO L 187 du 26.6.2014, p. 1). [↑](#footnote-ref-2)
3. JO C 249 du 31.7.2014, p. 1. [↑](#footnote-ref-3)
4. JO L 124 du 20.5.2003, p. 36. [↑](#footnote-ref-4)
5. Veuillez vous référer au point 20 de l’encadrement RDI qui fournit des orientations lorsque les activités sont généralement de nature non économique, telles que certaines activités principales des organismes de recherche et des infrastructures de recherche et certaines activités de transfert de connaissances, pour autant que les conditions qui y sont énoncées soient remplies. [↑](#footnote-ref-5)
6. Veuillez garder à l’esprit que la Commission considérera comme soutien à une activité économique relevant des règles en matière d’aides d’État la situation dans laquelle un organisme de recherche ou une infrastructure de recherche bénéficie à la fois d’un financement public et d’un financement privé et le financement public alloué à l’entité concernée pour une période comptable donnée dépasse les coûts des activités non économiques supportés au cours de cette période (voir note de bas de page 40 de l’encadrement RDI). [↑](#footnote-ref-6)
7. On entend par «conditions de pleine concurrence» une situation dans laquelle les conditions de l’opération entre les parties contractantes ne sont pas différentes de celles qui pourraient être exigées entre des entreprises indépendantes et ne contiennent aucun élément de collusion. Toute opération résultant d’une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire est considérée comme respectueuse de ce principe [point 16 f) de l’encadrement RDI]. [↑](#footnote-ref-7)
8. Conformément au point 28 de l’encadrement RDI, un projet est considéré comme mené dans le cadre d’une collaboration effective lorsqu’au moins deux parties indépendantes poursuivent un objectif commun fondé sur une division du travail et définissent conjointement sa portée, contribuent à sa réalisation et partagent ses risques financiers, technologiques, scientifiques et autres, ainsi que ses résultats. [↑](#footnote-ref-8)
9. Voir la définition des «conditions de pleine concurrence» au point 16 f) de l’encadrement RDI. [↑](#footnote-ref-9)
10. Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65) et directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l’eau, de l’énergie, des transports et des services postaux et abrogeant la directive 2004/17/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 243). [↑](#footnote-ref-10)
11. Sans préjudice des procédures visant à la fois le développement et l’achat ultérieur de produits ou services uniques ou spécialisés. [↑](#footnote-ref-11)
12. La recherche pertinente pour la santé/liée à la santé comprend la recherche sur les vaccins, les médicaments et les traitements, les dispositifs médicaux et l’équipement hospitalier et médical, les désinfectants, ainsi que les vêtements et l’équipement de protection, de même que les innovations de procédé permettant une fabrication efficiente des produits nécessaires. En ce qui concerne les projets de R&D en rapport avec la santé, les coûts suivants sont admissibles: tous les coûts nécessaires au projet de R&D pendant sa durée, notamment les frais de personnel, les coûts des équipements numériques et informatiques, des outils de diagnostic, des outils de collecte et de traitement des données, des services de R&D, ainsi que des essais précliniques et cliniques (phases d’essai I-IV); les essais de phase IV sont admissibles tant qu’ils permettent de déboucher sur de nouveaux progrès scientifiques ou technologiques. [↑](#footnote-ref-12)
13. Les frais généraux additionnels et autres frais d’exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait du projet, peuvent également être calculés sur la base d’une méthode de coûts simplifiés sous la forme d’un taux forfaitaire pouvant aller jusqu’à 20 %, applicable aux coûts totaux directs admissibles du projet de R&D définis à l’annexe I, points a) à d) et point g) pour les projets de R&D en rapport avec la santé. Dans ce cas, les coûts du projet de R&D utilisés pour le calcul des coûts indirects sont établis sur la base des pratiques comptables normales et comprennent uniquement les coûts admissibles du projet de R&D énumérés à l’annexe I, points a) à d) et point g), pour les projets de R&D pertinents pour la santé/liés à la santé. Pour les projets cofinancés au titre du programme Horizon Europe, les États membres peuvent utiliser la méthode des coûts simplifiés d’Horizon Europe pour calculer les coûts indirects des projets de R&D (point 80 de l’encadrement RDI). [↑](#footnote-ref-13)
14. Voir les définitions des services de conseil en matière d’innovation [point 16 s) de l’encadrement RDI] et des services d’appui à l’innovation [point 16 u) de l’encadrement RDI]. [↑](#footnote-ref-14)
15. Le fait que la demande d’aide concerne un projet de RDI n’exclut pas que le bénéficiaire potentiel ait déjà réalisé des études de faisabilité qui ne sont pas couvertes par la demande d’aide (note de bas de page 52 de l’encadrement RDI). Dans le cas d’aides en faveur de projets ou d’activités menés par phases successives qui peuvent faire l’objet de procédures d’attribution d’aides distinctes, cela signifie que le début des travaux ne peut pas être antérieur à la première demande d’aide. Dans le cas d’une aide accordée au titre d’un régime d’aides fiscales automatique, ce régime doit avoir été adopté et être entré en vigueur avant le début des travaux relatifs au projet ou à l’activité bénéficiant de l’aide (note de bas de page 53 de l’encadrement RDI). [↑](#footnote-ref-15)
16. JO C 14 du 19.1.2008, p. 6. [↑](#footnote-ref-16)
17. Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l’établissement d’un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (JO L 198 du 22.6.2020, p. 13). [↑](#footnote-ref-17)